

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le premier août 2016 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon
Maire
Et à laquelle sont présents

Madame Noëlle Jodoin
Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Rémi Tétreault
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire, Raymonde Plamondon, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 juillet 2016.
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 2016.
- 3- **Administration financière**
 - 3.1 Comptes à payer.
- 4- **Administration générale**
- 5- **Sécurité publique et sécurité civile**
 - 5.1 Salaire des premiers répondants seulement (abrogation de la résolution 277-07-2016).
- 6- **Transport routier**
- 7- **Hygiène du milieu**
- 8- **Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)**
- 9- **Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque**
- 10- **Avis de motion**
 - 10.1 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le règlement 2016-121 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Valérien-de-Milton et présentation du projet de règlement.

- 10.2 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le règlement 2016-122 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de Saint-Valérien-de-Milton et présentation du projet de règlement.

11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture

12- Affaire(s) nouvelle(s)

- 12.1 Plainte de mesdames Pauline Désourdy Daviau et Annick Daviau.
12.2 Étude de sol pour le centre de la petite enfance.
12.3 Résultat des soumissions pour le lignage des rangs de l'Égypte et du Petit 10^e.
12.4 Changement de détecteurs au chalet des loisirs.
12.5 Demande de madame Nicole Petit et de monsieur Pierre Désourdy.
12.6 Demandes du responsable des travaux publics.

13- Période de questions.

14- Levée de l'assemblée

1- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 284-08-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'adopter l'ordre du jour soumis et d'ajouter les items suivants:

- 12.1 Plainte de mesdames Pauline Désourdy Daviau et Annick Daviau.
12.2 Étude de sol pour le centre de la petite enfance.
12.3 Résultat des soumissions pour le lignage des rangs de l'Égypte et du Petit 10^e.
12.4 Changement de détecteurs au chalet des loisirs.
12.5 Demande de madame Nicole Petit et de monsieur Pierre Désourdy.
12.6 Demandes du responsable des travaux publics.

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 juillet 2016

Résolution 285-08-2016

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 04 juillet 2016 telles que rédigées.

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 2016

Résolution 286-08-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance extraordinaire du 18 juillet 2016 telles que rédigées.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution 287-08-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 40,804.63\$, les comptes payés au montant de 19,365.93\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce premier août 2016 au montant de 66,232.36\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

Que la facture de monsieur Christian Benoit soit payée en deux versements et de prendre information à savoir quand monsieur Benoit repassera pour le désherbage et à savoir si l'engrais organique a été appliqué.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucun item.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Salaires des premiers répondants seulement

Considérant que la municipalité a adopté la résolution 277-07-2016 statuant le salaire des premiers répondants seulement;

Considérant que des corrections doivent être apportées;

Résolution 288-08-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'abroger la résolution 277-07-2016 et de statuer le salaire des nouveaux premiers répondants seulement selon les taux horaires en vigueur.

TRANSPORT ROUTIER

Aucun item.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item.

URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Aucun item.

LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

Aucun item.

10 AVIS DE MOTION

10.1 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le règlement 2016-121 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Valérien-de-Milton et présentation du projet de règlement

Monsieur Luc Tétreault donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le règlement 2016-121 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Valérien-de-Milton. Monsieur Luc Tétreault présente le projet de règlement 2016-121 séance tenante.

10.2 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le règlement 2016-122 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de Saint-Valérien-de-Milton et présentation du projet de règlement

Madame Noëlle Jodoin donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le règlement 2016-122 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de Saint-Valérien-de-Milton. Madame Noëlle Jodoin présente le projet de règlement 2016-122 séance tenante.

11 RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

Aucun item.

12 AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Plainte de mesdames Désourdy Daviau et Annick Daviau

Considérant que la famille de monsieur Gérard Daviau a utilisé la salle communautaire pour l'exposition de monsieur Gérard Daviau et pour le retour des funérailles;

Considérant que les funérailles ont eu lieu le vendredi 22 juillet 2016 et que le concierge n'a pas préparé le salon mortuaire et que ce fut l'employé de Ubald Lalime qui a dû préparer la salle funéraire et la salle communautaire;

Considérant la plainte déposée par la famille;

Considérant que cet oubli de la part du concierge a porté préjudice à la famille;

Résolution 289-08-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'accorder un dédommagement de l'ordre de 125\$.

12.2 Étude de sol pour le Centre de la Petite Enfance

Cet item est reporté.

12.3 Résultat des soumissions pour le lignage des rangs de L'Égypte et du Petit 10e

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions pour le lignage des rangs de l'Égypte et du Petit 10^e;

Considérant qu'ont soumissionné :

Ligne Maska : 4,810.09\$, taxes incluses;

Lignco Sigma : 6,887.00\$, taxes incluses;

Considérant que les deux soumissions sont conformes;

Résolution 290-08-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'accepter la soumission de Lignes Maska pour la somme de 4,810.09\$, taxes incluses étant la soumission la plus basse conforme.

Il est demandé de rencontrer monsieur Jean Beauchesne de la firme WSP afin de discuter du rang de l'Égypte.

12.4 Changement de détecteurs au chalet des loisirs

Considérant qu'une fausse alarme de feu a été déclenché au chalet des loisirs par des détecteurs alimentés par batteries;

Considérant que ces détecteurs ne sont pas reliés à la centrale;

Considérant l'absence de détecteurs dans le sous-sol;

Considérant qu'il y va de la sécurité des utilisateurs;

Résolution 291-08-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de mandater la firme Procom afin remplacer les détecteurs actuels et à en faire l'installation dans le sous-sol du bâtiment.

12.5 Demande de madame Nicole Petit et de monsieur Pierre Désourdy

Considérant que les demandeurs madame Nicole Petit et monsieur Pierre Désourdy sont propriétaires des lots 3 556 587 ayant une superficie de 183,273 mètres carrés et 3 556 801 ayant une superficie 197,398.9 mètres carrés du cadastre du Québec;

Considérant que ces lots portant les anciens numéros de cadastre 420, 428 (3 556 587) et 326 (3 556 801) n'était pas reconnu comme contigus;

Considérant que lors de la formation de Ferme Désourdy & Fils SENC, ces lots sont devenus contigus;

Considérant que la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec consiste à reconnaître ces lots comme non contigus;

Considérant que cela ne change en rien pour l'instant et pour le futur à l'usage de la vocation agricole;

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton ne s'objecte pas à la demande soumise;

Résolution 292-08-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'appuyer la demande de madame Nicole Petit et monsieur Pierre Désourdy auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de reconnaître les lots 3 556 587 et 3 556 801 comme lots non contigus.

12.6 Demandes du responsable des travaux publics

Considérant les demandes concernant les travaux de pavage et de trottoir;

Considérant que les travaux prévus pour le pavage sont d'un estimé de 28,266.50\$ et qu'il reste un solde budgétaire de 29,540.62\$;

Considérant qu'un budget pour les travaux prévus pour les trottoirs est de 45,000\$ et qu'il reste un solde de 35,106.64\$;

Résolution 293-08-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'autoriser le responsable des travaux publics :

- À effectuer les travaux de pavage décrits selon la demande 2016-07-06 selon l'estimé de 28,266\$;
- De procéder à la réfection de trottoir décrite à la demande 2016-07-07 sur la rue Principale, côté sud, selon le solde budgétaire restant soit la somme de 35,106\$.

Réseau d'égout

Considérant qu'il faut nettoyer le réseau d'égout;

Considérant les deux options soumises par le responsable des travaux publics;

Résolution 294-08-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'autoriser le responsable des travaux publics :

- À louer un camion spécialisé dans ce domaine et ce sans opérateur pour la somme de 11,500\$, taxes en sus, pour un mois;
- De fournir une preuve d'assurance à la compagnie d'une valeur de 450,000\$;
- De fournir une preuve d'assurance responsabilité d'une valeur de 2,000,000\$.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

Résolution 295-08-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de lever l'assemblée à 20H50.

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque

nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce premier août 2016.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Raymonde Plamondon, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.